

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**DÉPARTEMENT
DE HAUTE-LOIRE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL DU SYMPTTOM de Monistrol-sur-
Loire**

Séance du 30 Novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois et le trente novembre.

Nombre Membres

En exercice : **22**Présents :**13 Titulaires****5 Suppléants**Pouvoirs :**5**Votants :**22 Pour****0 Contre****0 Abstentions**Date de la convocation :

24 Novembre 2023

**Délibération n°
2023.11.51**

A 17h00, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Monistrol sur Loire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LYONNET Président,

Présents : Yves BRAYE, Philippe GESSEN, Jean-Paul LYONNET, Éric DUBOUCHET, Alain FOURNIER (suppléant), Gilles KACZMAREK, Laurent MIRMAND, Hubert MARREL (suppléant), Bernard SOUVIGNET, Jean-Michel EYRAUD, Denis THOUMY, Elisabeth ROYON, Bernard BOURGIE (suppléant), Paul THIOLLIÈRE (suppléant), Michel JOUBERT, Laurent DUPLOMB, Frédéric GIMBERT.

Présents sans droit de vote : Daniel PABIOU (suppléant).

Absents représentés et ont donné pouvoirs :

Jean-Pierre SABATIER a donné pouvoir à Gilles KACZMAREK

André DEFAY a donné pouvoir à Jean-Michel EYRAUD

Roland LONJON a donné pouvoir à Michel JOUBERT

Michel CHAPUIS a donné pouvoir à Frédéric GIMBERT

Laurent BERNARD a donné pouvoir à Laurent DUPLOMB

Absents : Daniel FAVIER, Paul BARD, Didier PINOT, Frédéric GIRODET.

CONTRACTUALISATION REP PAPIERS-EMBALLAGES ET REPRISES MATERIAUX

Monsieur le Président rappelle qu'en application de la responsabilité élargie des producteurs (REP), les personnes visées au I de l'article L. 541-10-1 et celles visées à l'article R.543.56 du code de l'environnement doivent contribuer à la gestion, respectivement, des déchets d'imprimés papiers, ménagers et assimilés et des déchets d'emballages ménagers.

Les personnes susvisées peuvent transférer leurs obligations en versant une contribution financière à une société agréée à cette fin par les pouvoirs publics. Cette dernière verse à son tour des soutiens financiers aux collectivités territoriales en charge du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés. Monsieur le Président rappelle que le SYMPTTOM dispose à ce jour d'un contrat avec Citéo d'une part pour les emballages et d'autre part pour les papiers graphiques. Ces contrats, relevant du barème F, ont été prolongé d'une année au 1^{er} janvier 2023 et arrivent à échéance au 31 décembre 2023.

Pour la période 2024-2029, le cahier des charges des filières papiers graphiques et emballages ménagers est en cours d'agrément par les services publics.

Dans ce cadre, la collectivité s'engage notamment à assurer une collecte séparée prenant en compte l'ensemble des déchets d'emballages et papiers graphiques. Le versement des soutiens au recyclage demeure, comme par le passé, subordonné à la reprise et au recyclage effectif des emballages

collectés et triés conformément aux standards par matériau. A cette fin, le SYMPTTOM choisit librement, pour chaque standard par matériau, une option de reprise et de recyclage parmi les trois options proposées (reprise Filière, reprise Fédérations, reprise individuelle) et passe des contrats avec les repreneurs.

- Reprise Filière : société agréées proposées par les Eco-Organismes, prix identique partout sur le territoire national, avec garantie de reprise et prix ne pouvant être inférieures à zéro.
- Reprise Fédération : sociétés adhérentes aux fédérations, prix différents et négociés par les collectivités avec garantie de reprise et prix ne pouvant être inférieurs à zéro.
- Reprise Individuelle : prix différents et négociés par les collectivités.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** à l'unanimité Monsieur le Président à signer le nouveau contrat relatif à la prise en charge des papiers graphiques et emballages ménagers pour la période 2024-2029 avec l'éco-organisme lorsqu'il sera agréé, et tout document y afférent (avenant...) et d'inscrire les crédits correspondants au budget du SYMPTTOM.
- **AUTORISE** à l'unanimité Monsieur le Président à signer les contrats de reprise pour chaque standard par matériau avec les différents repreneurs et tout document y afférent (avenant...) et d'inscrire les crédits correspondants au budget du SYMPTTOM.

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

SYMPTTOM
26, Rue des Moletons / Bât. La Tour d'Etoile
43120 MONISTROL SUR LOIRE
04 71 75 57 57

Le Président


Jean-Paul LYONNET